



République Française  
Département des Alpes-Maritimes

COMMUNE DE ROURE

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU SAMEDI 12 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le douze avril à neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie de Roure, sous la présidence de Yanne SOUCHET, Maire de Roure.

**PRESENTS** : SOUCHET Yanne **Maire** ; AVIAS Adoracion, GIRERD Stéphane, SINIBALDI Nadine  
**Adjoints** ; AVELLA Patrice, FERRARI Alexandre, LEFEBVRE Michèle, LELEU Jean-Louis, LINCK Jean-Claude, LUTHRINGER-VIEU Annie, **Conseillers municipaux**

**PROCURATIONS** : AVELLA Patrice pouvoir à AVIAS Adoracion, SINIBALDI Nadine pouvoir à LUTHRINGER Annie

**ABSENTS NON-EXCUSE** : LINCK Jean-Claude

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Désignation secrétaire de séance.
- ✓ Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2025.
- 1. Délibération n°08 – Devis ONF -Elaboration du Plan Communal de Débroussaillage (OLD)
- 2. Délibération n°09 – Accord de la commune pour inscription au titre des monuments historique de la cloche de 1464 de l'église.
- 3. Délibération n°10 – Projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'Agence06 et la Commune de Roure
- 4. Délibération n°11 - Modification du tarif de la nuitée au gîte communal
- 5. Délibération n°12 – Vote du Compte de gestion 2024 – Commune
- 6. Délibération n°13 – Vote du Compte de gestion 2024 – Régie hôtelière
- 7. Délibération n°14 – Vote du Compte de gestion 2024 – CCAS
- 8. Délibération n°15 – Vote du CA 2024 - Commune
- 9. Délibération n°16 – Vote du CA 2024 – Régie hôtelière
- 10. Délibération n°17 – Vote du CA 2024 – CCAS
- 11. Délibération n°18 – Vote du Budget 2025 – Commune
- 12. Délibération n°19 – Vote du Budget 2025 – Régie hôtelière
- 13. Délibération n°20 – Vote du Budget 2025 – CCAS
- 14. Délibération n°21 – Vote des taux d'imposition
- 15. Questions diverses

La séance est ouverte à 09h05, 7 conseillers étant présents, 2 représentés, 1 absent.

✓ **Élection du secrétaire de séance**

Mme AVIAS Adoracion est nommée secrétaire de séance, assistée de Mme Vidal, secrétaire de mairie.

✓ **Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> mars 2025.**

Mme SINIBALDI (pouvoir à Mme LUTHRINGER) intervient pour rappeler que les plans du dossier de M. Clapier étaient joints, concernant la question diverse suivante :

*« Etude du courrier de Mr Clapier pour l'acquisition d'une partie de la parcelle K313 au Claus à Roure. Il désire acquérir cette parcelle car sa fosse septique s'y trouve (ou seulement l'épandage selon Nadine Sinibaldi). A noter que cette parcelle est sur l'AFP et sous convention avec l'A3PR ; Madame le Maire préconise de préparer un courrier au demandeur, pour obtenir plus d'informations sur l'endroit où est situé la fosse ou l'épandage, absent des plans délivrés par M. Clapier. »*

Madame le Maire lui répond qu'en effet, les plans étaient joints mais incomplets ainsi que le rappelle la dernière phrase du compte rendu « plus d'informations sur l'endroit où est situé la fosse ou l'épandage, absent des plans délivrés par M. Clapier »

POUR : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**1. Délibération n°08 – Devis ONF - Elaboration du Plan Communal de Débroussaillage (OLD)**

Madame le Maire prend la parole et rappelle que la réunion publique qui a eu lieu le 21 février 2025 animée par les Communes Forestières a été un véritable succès. Les Rourois ont été très réceptifs à cette obligation, comme le souligne Mme AVIAS, ils ont déjà commencé à débroussailler chez eux et autour de chez eux. Ce devis a pour but de faire établir des cartes pour chaque habitation afin de permettre à chacun de connaître précisément les zones à débroussailler autour de sa maison.

Mme le Maire rappelle que l'élaboration de ce plan a un coût et qu'en conséquence une demande de subvention couvrant la moitié des frais engagés, a été faite. Il est à noter que ce travail réalisé par l'ONF est définitif et servira à toutes les municipalités qui se succéderont. Madame le Maire insiste sur le fait que cette mesure concerne la protection des personnes et des biens.

POUR : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**2. Délibération n°09 – Accord de la commune pour inscription au titre des monuments historique de la cloche de 1464 de l'église.**

A la suite de l'inventaire réalisé par Catherine Saulnier des objets de l'église, Madame le Maire explique que la commune a reçu un courrier de la DRAC (Direction Régionale Des Affaires Culturelles) pour obtenir l'accord de la commune au classement de la cloche de 1464 de l'église St Laurent à Roure, au titre des monuments historiques. Il est précisé à Mme Sinibaldi que cette cloche sera classée en tant que mobilier. M. Leleu intervient et annonce qu'il a pu déchiffrer les inscriptions grâce à des photos prises par Alexandre Ferrari et que celle-ci est probablement la plus ancienne du département. Madame le Maire ajoute qu'elle fonctionne tous les jours.

POUR : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **3. Délibération n°10 – Projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage entre l'Agence06 et la Commune de Roure**

Monsieur ELABED qui s'occupait de ce dossier a récemment été hospitalisé pour une grosse opération, indique Madame le Maire. De fait, la commune s'est adressée à l'Agence06 (Agence Départementale d'Ingénierie - établissement public administratif : apporter une assistance d'ordre juridique et technique, accompagner les communes rurales dans la réalisation de leurs projets au bénéfice de la préservation et du rayonnement du Département), auprès de laquelle nous versons une cotisation depuis 2/3 ans. Une équipe est venue sur place effectuer une estimation des travaux pour l'Auberge le Robur. Leur devis est plus conséquent que celui de M. ELABED, car comme ils nous l'ont expliqué certaines normes sont obligatoires. Ils ont accepté le projet et nous apporterons une assistance administrative (appel à projet...). Par ailleurs, il aurait été difficile pour une autre société de travailler sur un DQE (Détail Quantitatif Estimatif) existant.

Sylvie LHOMME fait lecture du devis à hauteur de 300 000 € et précise qu'il peut y avoir une différence entre le prix estimatif et le réel (parfois 10 à 15% au-dessus du devis), car il subsiste toujours des aléas (désamiantage...).

Monsieur ELABED qui a repris contact très récemment avec la commune, pourra s'il le souhaite, être candidat à l'appel d'offres.

Madame le Maire ajoute que ces travaux dureront au moins un an et souhaite qu'ils commencent dès l'automne 2025. En réponse à Mme Sinibaldi qui demande pourquoi le DQE mentionne l'intervention d'un cuisiniste, on lui répond que le poste de cuisine doit être aux normes (sale et propre séparé...), et que tout n'est pas à refaire. L'étage du bas et la laverie, à contrario, méritent une réfection.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **4. Délibération n°11 - Modification du tarif de la nuitée au gîte communal**

La Métropole NCA a révisé ses tarifs concernant la taxe de séjour 2025. De fait, il convient d'ajuster le tarif de la nuitée du gîte d'étape communal de Roure, car cette taxe impacte directement le montant à percevoir par nuitée (augmentation de 6,70% de la taxe). Madame le Maire demande que le tarif soit modifié à compter du 1<sup>er</sup> mai et propose de fixer le nouveau tarif à 17€ (dont 1.07€ de taxe de séjour) et rappelle que ce montant n'a pas augmenté depuis 2008. Et de préciser que le gîte est une bonne source de revenus pour la commune.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **5. Délibération n°12 – Vote du Compte de gestion 2024 – Commune**

Sylvie Lhomme, Secrétaire Générale de la commune et comptable explique que les comptes de gestion sont des documents de synthèse de la comptabilité générale. Ils rendent compte de l'exécution du budget, comparé aux autorisations de dépenses et de recettes.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 6. Délibération n°13 – Vote du Compte de gestion 2024 – Régie hôtelière

POUR : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 7. Délibération n°14 – Vote du Compte de gestion 2024 – CCAS

POUR : 9  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 8. Délibération n°15 – Vote du CA 2024 – Commune

Le compte administratif 2024 est exposé aux membres du conseil municipal par Mme Sylvie LHOMME, Secrétaire Générale de la commune et Comptable. Elle confirme que le budget est stable et comparable à celui des années précédentes, à l'exception comme le souligne Madame le Maire, de l'augmentation du coût de la vie (telle que l'eau, électricité...) ainsi que le spécifient Mme VIEU et Mme LHOMME et d'ajouter que ni le maire, ni les adjoints n'ont été augmenté (malgré l'augmentation non négligeable 'indemnités de fonction' liée à la hausse des cotisations comme l'explique Mme AVIAS).

Les recettes de fonctionnement sont en hausses, notamment grâce aux dotations (en diminution comme informe Mme LHOMME) et participations et remboursements des charges.

Les dépenses d'investissement sont en baisses et le prêt de 700 000€ a été remboursé.

Avant de procéder au vote, M LELEU, doyen du conseil, demande à Madame le Maire de se retirer de la salle, conformément à la réglementation qui lui interdit de prendre part au vote du compte administratif.

Madame le Maire nous remercie pour la confiance que nous lui accordons.

|                                               |                  |                       |
|-----------------------------------------------|------------------|-----------------------|
| -Résultat de fonctionnement 2024              | excédent         | 14 860.24 €           |
| -Résultat antérieur reporté                   | excédent         | 556 336.86 €          |
| <b>-Résultat de fonctionnement</b>            | <b>Excédent</b>  | <b>+ 571 197.10 €</b> |
| <b>A - Résultat d'Investissement 2024</b>     | déficit          | - 605 339.06 €        |
| Report Investissement                         | excédent = +     | 373 766.20 €          |
| <b>Résultat d'investissement</b>              | <b>déficit =</b> | <b>- 231 572.86 €</b> |
| <i>Restes à réaliser :</i>                    |                  |                       |
| <i>Recettes</i>                               |                  | +94 500.00 €          |
| <i>Dépenses</i>                               |                  | -70 000.00 €          |
| <b>B - Excédent des RAR</b>                   |                  | <b>+24 500.00 €</b>   |
| <b>A +B – Résultat déficit Investissement</b> |                  | <b>-207 072.86 €</b>  |

Il est proposé d'affecter les résultats comme ci-après au budget primitif de la commune :

|                                           |                |
|-------------------------------------------|----------------|
| - Report en fonctionnement : Compte 002 R | + 364 124.24 € |
| - Report en investissement : Compte 001 R | - 231 572.86 € |
| - Affectation en réserve compte R 1068    | + 207 072.86 € |

POUR : 8  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 9. Délibération n°16 – Vote du CA 2024 – Régie hôtelière

L'Auberge étant actuellement fermée, peu de dépenses ont été effectuées (abonnements : électricité, eau, téléphone, extincteurs...)

Il est exposé au Conseil Municipal les résultats du compte administratif de la Régie de l'année 2024 qui sont les suivants :

|                                           |                 |                     |
|-------------------------------------------|-----------------|---------------------|
| Résultat de fonctionnement                | Excédent        | 32 587.86 €         |
| Résultat antérieur reporté fonctionnement | Déficit         | 16 016.21 €         |
| <b>Résultat de fonctionnement :</b>       | Excédent        | <b>16 571.65 €</b>  |
| <br>                                      |                 |                     |
| Résultat d'Investissement                 | Excédent        | 14 903.93 €         |
| Résultat antérieur reporté investissement | Excédent        | 97 281.67 €         |
| <b>Résultat d'investissement A</b>        | <b>Excédent</b> | <b>112 185.60 €</b> |

Il est proposé d'affecter le résultat au Budget Primitif comme ci-après :

|                                            |             |              |
|--------------------------------------------|-------------|--------------|
| -Affectation en report de fonctionnement : | Compte R002 | 112 185.60 € |
| -Affectation en report d'investissement :  | Compte R001 | 16 571.65 €  |

Il est exposé également le compte de gestion du Trésorier pour le même exercice, et dont les résultats, chapitre par chapitre sont identiques à la comptabilité de l'ordonnateur.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 10. Délibération n°17 – Vote du CA 2024 – CCAS

Il est exposé au Conseil Municipal les résultats du compte administratif 2024 du C.C.A.S. qui sont les suivants :

|                                   |          |              |
|-----------------------------------|----------|--------------|
| Résultat de fonctionnement        | Déficit  | 423,55 €     |
| Résultat Antérieur à reporter     | Excédent | 4 501,05 €   |
| Résultat de fonctionnement        | Excédent | + 4 077,50 € |
| <br>                              |          |              |
| Résultat d'Investissement         |          | 0.00 €       |
| Résultat d'Investissement reporté | Excédent | 2 618.19 €   |
| Résultat d'Investissement         | Excédent | + 2 618.19 € |

Il est proposé d'affecter le résultat au Budget Primitif comme ci-après :

|                                            |             |            |
|--------------------------------------------|-------------|------------|
| -Affectation en report de fonctionnement : | Compte R002 | 4 077.50 € |
| -Affectation en report d'investissement :  | Compte R001 | 2 618.19 € |

Il est exposé également le compte de gestion du Trésorier pour le même exercice, et dont les résultats, chapitre par chapitre sont identiques à la comptabilité de l'ordonnateur

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **11. Délibération n°18 – Vote du Budget 2025 – Commune**

Les dépenses et recettes de fonctionnement sont moins élevées que 2024. Deux opérations sont à budgétiser pour 2025 : réfection piste de la Clauetta et l'élaboration du plan communal de débroussaillage et demandes de subvention pour chacune. Un emprunt sera demandé pour financer les travaux du Robur.

Le Maire commente au Conseil Municipal le budget de l'exercice 2025, (étudié avec son adjointe et la comptable qui se sont réunies plusieurs fois pour présenter les comptes et les soumettre), qui se présente et s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 825 095.24 € |
| Section d'Investissement  | 782 575.86 € |

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 825 095.24 € |
| Section d'Investissement  | 782 575.86 € |

Madame le Maire remercie Mme VIEU pour son travail de synthèse, comme chaque année.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **12. Délibération n°19 – Vote du Budget 2025 – Régie hôtelière**

Le Maire propose et commente au Conseil Municipal le budget de l'exercice 2025 et qui se présente et s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes.

|                          |              |
|--------------------------|--------------|
| Section d'Exploitation   | 42 671.21 €  |
| Section d'Investissement | 327 294.60 € |

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **13. Délibération n°20 – Vote du Budget 2025 – CCAS**

Une subvention de 4000 € sera versée pour le fonctionnement. Madame SINIBALDI sollicite une subvention de 5 000 € pour le CCAS. Madame LHOMME répond qu'il est désormais trop tard, car cela aurait dû être signalé en amont : le budget étant déjà établi, il doit maintenant être voté. Madame AVIAS précise que si les dépenses sont conformes au budget prévu, aucune subvention ne sera nécessaire. Elle ajoute que la dépense prévue en investissement pourrait être dépensée et ouvre la réflexion.

Le Président expose au Conseil Municipal le budget primitif du CCAS 2025 qui se présente et s'équilibre comme suit :

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| Section de fonctionnement | 8 077.50 € |
| Section d'Investissement  | 2 618.19 € |

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Délibération approuvée à la majorité des membres présents ou représentés.

## 14. Délibération n°21 – Vote des taux d'imposition

Madame le Maire informe qu'aucune augmentation des taux de contribution directe 2025, n'est prévue. Les taux restent donc inchangés.

Madame Lefebvre demande le rétablissement d'une commission des Impôts, comme auparavant, où les agents fiscaux se déplaçaient sur le terrain, pour effectuer des vérifications, confirmé par Mme AVIAS. Madame le Maire lui précise que cela ne relève pas de sa compétence, mais qu'elle va se renseigner à ce sujet. En effet, ces réunions sont organisées par l'administration fiscale et à ce jour, la commune n'a plus reçu d'informations à ce sujet.

Le Maire propose de reconduire les taux d'imposition pour 2025 comme ci-après :

|                                          | Bases   | Taux  | Produit          |
|------------------------------------------|---------|-------|------------------|
| Taxe d'habitation résidences secondaires | 124 300 | 8.79  | 10 926 €         |
| Taxe foncière Propriétés. Bâties         | 420 900 | 35.51 | 149 462 €        |
| Taxe foncière Propriétés non Bâties      | 15 900  | 45.54 | 7 241 €          |
| <b>TOTAL</b>                             |         |       | <b>167 629 €</b> |

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 15. Questions diverses

- Un devis pour le remplacement du plan de travail (très abimé) dans le gîte communal a été réalisé pour un montant de 500€.
- Les 2 panneaux verticaux qui seront installés dans la salle des fêtes pour l'amélioration de l'acoustique ne comporteront finalement pas de photos, celles initialement prévues n'étant pas exploitables sans l'intervention d'un professionnel. Madame le Maire a donc pris la décision de sélectionner elle-même (afin de ne pas retarder la fabrication des panneaux) deux illustrations issues du catalogue de la société en charge des travaux, représentant un chêne et une feuille de chêne, emblème de Roure. Les panneaux sont en cours de fabrication avec une isolation phonique de +58% de performance et les travaux sont prévus pour la première quinzaine de mai. L'électricité sera incluse, comme demandé par Mme SINIBALDI, oubliée lors du premier devis. Les rideaux et tringles de la salle viennent d'être remplacés.
- Un mariage sera célébré le 29 mai 2025, annonce Madame le Maire. Ce sera le premier mariage Pour Tous sur la commune de Roure.
- Madame le Maire explique aux conseillers qu'un conseil municipal aura lieu d'ici 15 jours, 3 semaines par contrainte métropolitaine, qui demande une délibération pour le PADD (PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES) qui doit être validé entre le 23 avril et le 07 mai 2025. De fait, d'autres points mis en attente seront également soumis à délibération lors de ce prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h35  
Adoracion AVIAS, secrétaire de séance.